

<https://enseignants.se-unsa.org/Bien-chez-soi-conseils-en-ergotherapie>



Enseignants de l'Unsa

Bien chez soi : conseils en ergothérapie

- Je suis... - Retraité-e -

Date de mise en ligne : mardi 6 mars 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les retraités Agirc ou Arrco âgés de 75 ans et plus peuvent bénéficier d'une intervention d'un ergothérapeute à domicile.

Quelles modalités d'intervention ?

Celui-ci se rendra à domicile. Il prendra en compte les habitudes de vie, les difficultés au quotidien de la personne et l'état du bâti. Il proposera ensuite les solutions à envisager pour améliorer le confort, la sécurité et l'ergonomie du logement.

Quelles solutions ?

Les réponses proposées concernent :

- l'apprentissage de gestes du quotidien et l'apprentissage à la compensation en cas de fragilité spécifique ;
- le choix d'équipement d'aide technique ;
- l'aide à l'aménagement du bâti en cas de travaux.

Cette intervention a un coût de 15Euros, sans conditions de ressources.